

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 12 avril à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 02 avril 2012

Présents : BALLOT M, BIRON J , BOUBY F, BUXERAUD H, CHADELAUD M, COUEGNAS A, CHABANAT C (représente DAUDE C), DOLLEY A, BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, GANE I, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LISSANDRE A, MENUCELLI T, MERLIAUD C, MOUTARDE N, PASQUET R, PERDUCAT D, PERIGAUD C, PONS G, ROYER Guy, SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F.

Absents excusés : ALCOLEA J, BATAILLE J.L, COLLY G, DAUDE C, DE LAUGAUSIE C, KOCIR C, MEUNIER J.P , PATINAUD M.

Suppléants non votants : CLUZEL M, MANOURY F, NICOLAS J.C.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Monsieur le Président récapitule les propositions de subventions émanant des demandes d'associations œuvrant dans les domaines pour lesquels la Communauté de Communes des Portes de Vassivière est compétente.

Domaine	Association	Objet	Accordé 2011	Demande 2012	Subvention votée
Multi-accueil Piccolo	Familles Rurales Peyrat-le-Château	Fonctionnement de la structure	25 000,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €
Multi-accueil Vassimômes	Familles Rurales Peyrat-le-Château	Fonctionnement de la structure	55 250,00 €	60 900,00 €	60 900,00 €
Relais Assistantes Maternelles	Familles Rurales Peyrat-le-Château	Fonctionnement de la structure	12 000,00 €	12 300,00 €	12 300,00 €
CLSH / Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs-Jeunes (Peyrat-le-Château)	Fonctionnement de la structure	16 700 €	17 400,00 €	17 400,00 €
CLSH / Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L. 87 (Eymoutiers)	Fonctionnement de la structure	20 357,72 €	15 027,61 €	15 027,61 €
Relais Infos Services	Relais Infos Services	Fonctionnement de la structure	5 068,40 €	5068,4€ *	5068,4€ *
Pépinière d'Entreprises	Association Pépinière d'Entreprises	Subvention d'équilibre	12 000,00 €	12 000 € (selon délib. du 30 septembre 08)	12 000,00 €

*Sous réserve de la non modification du taux par habitant (0,80€) lors de l'Assemblée Générale de septembre.

Ces demandes de subvention sont soumises au vote du Conseil Communautaire, qui les adopte à l'unanimité comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme
Le 13 avril 2012

Le Président,